

Aménagement de la RN 21 dans le Gers : des orientations fixées



Aménagement de la RN 21 dans le Gers : des orientations fixées

Le comité de pilotage des opérations d'aménagement de la RN 21, présidé par Xavier Brunetière, préfet du Gers, représentant Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, **s'est réuni le 14 février 2023 dans le Gers**, en présence du conseil régional d'Occitanie, du conseil départemental du Gers, de la communauté d'agglomération du Grand Auch cœur de Gascogne et de la ville d'Auch.

Les études pour l'aménagement de la RN 21 dans le Gers, réalisées dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2022, ont été présentées et partagées avec les partenaires.

Ces études ont été conduites sous la maîtrise d'ouvrage de l'État (par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Elles visent à identifier les aménagements de la RN 21 dans le Gers qui permettraient d'améliorer la prise en compte, au bénéfice des usagers et des riverains, des enjeux de mobilité et de sécurité du territoire.

Des secteurs prioritaires ont été identifiés au titre des enjeux de sécurité sur la RN 21 en milieu interurbain, dans le nord et dans le sud du département.

Les enjeux de sécurité dans la traversée d'Auch, par la RN 21, pour les usagers et les riverains, ont également été présentés avec les données de trafic.

Les hypothèses possibles pour un contournement d'Auch ont également été présentées.

Par ailleurs, les services de l'État et du conseil départemental du Gers préparent activement les modalités de transfert des routes nationales RN 21, RN 124, RN 224 et RN 524 au département du Gers à compter du 1er janvier 2024, conformément à la mise en œuvre de la loi 3DS, dans un esprit de bonne coopération, et afin de garantir et d'améliorer le service rendu aux usagers.

Trois orientations ont été arrêtées par les partenaires :

- mener un travail conjoint entre l'État, le conseil départemental du Gers, la communauté d'agglomération du Grand Auch cœur de Gascogne et la ville d'Auch pour identifier les aménagements de sécurité prioritaires à réaliser sur la RN 21 en traversée d'Auch, en lien avec le plan de déplacements urbains ;
- identifier avec le conseil départemental du Gers les priorités d'aménagement, dans la traversée du Gers, dans le nord et dans le sud du département ;
- identifier en commun entre l'État et le conseil départemental du Gers, avec des scénarios d'aménagement et un calendrier, les étapes susceptibles de conduire, le moment venu, à une concertation publique sur les options possibles pour un contournement d'Auch.

Cette réunion a aussi permis de faire un point sur l'avancement de l'opération de mise à 2x2 voies de la section Gimont - L'Isle-Jourdain sur la RN 124.

Le démarrage des travaux est prévu en avril 2023, après la phase de préparation du chantier, qui est d'ores et déjà visible.

La 2x2 voies sera mise en service fin 2026-début 2027.